

École Primaire Louis Pergaud
27 rue Saint Thudon
29 490 Guipavas
Tél : 02 98 84 73 10
ec.0290895r@ac-rennes.fr

Compte rendu
Conseil d'école
Lundi 15 mars 2021

Présents :

Mme Delaroche, Adjointe au Maire de Guipavas.
Mme Seité et MM Le Pape, Lion, Parents d'élèves.
Mmes Le Nabec, Rozec et MM Rolland, Charlier Enseignants.
M Yaouancq , DDEN

Absents excusés :

M Saunier, Inspecteur de l'Éducation Nationale.
M Jacob, Maire de Guipavas.

En raison de la situation sanitaire, le conseil d'école a eu lieu en effectif réduit.

1/ Le Point sur le projet éco-école.

Une présentation du compte-rendu du dernier conseil des délégués éco-école est faite. Des plans de cour ont été réalisés par les classes avec des propositions qui ont été débattues.

Pour la cour du haut, deux espaces calmes sont demandés ainsi que le décalage du grillage pour pouvoir profiter de l'espace gazonné qui actuellement se trouve sur le parking de la mairie.

Pour la cour du bas, il est demandé par les élèves de transformer le petit jardin et de le réaménager en espace calme avec un mur végétal. Il est aussi demandé de modifier le talus le long du mur de la garderie pour le rendre cultivable.

De plus, la peinture de deux fresques est envisagée dans chacune des cours.

Mme Delaroche assistait à cette réunion de délégués élèves. Elle a fait un compte-rendu au service scolaire et une réunion est prévue début avril.

2/ Préparation de la rentrée 2021 (prévision des effectifs)

Suite aux prévisions des effectifs, nous aurons une fermeture de classe à la rentrée en monolingue. Nous aurons donc une classe de moins en élémentaire.

	2020-2021	2021-2022	
TPS	12	10	
PS	15	20	
MS	24	15	
GS	26	24	
CP	30	26	
CE1	36	30	
CE2	34	36	
CM1	43	34	
CM2	39	43	
		+ 5 : Immeuble en face de l'école (16 logements).	
Total	259	243	
Moyenne	21,58	20,25 avec fermeture : 22,09	

Bilingue

	2020-2021	2021-2022	
TPS	3	3	
PS	10	8	
MS	16	10	
GS	14	16	
CP	7	14	
CE1	19	7	
CE2	8	19	
CM1	12	8	
CM2	13	12	
Total	102	97	
Moyenne	20,4	19,4	

3/ Budget Mairie et OCCE

Les différents budgets sont présentés au conseil d'école. Les budgets transports et projets pédagogiques n'ont pas été utilisés dans leur totalité en raison de la crise sanitaire et du plan vigipirate.

Budget Mairie 2020

Fournitures scolaires

14,95 x 382 = 5710,90

Fournitures pédagogiques

18,04 x 382 = 6891,28

Crédits spécifiques par classe

15 x 85 = 1275,00

Total fournitures : 13877,18

Dépenses fournitures : 13753,89

Transport (piscine, patinoire, cinéma, sorties) : 6704,00

Dépenses transports : 4134,90

Projets pédagogiques :

401,63 x 15 = 6024,45

Dépenses projets : 1423,00

Bibliothèque (achat de livres) : 270,00

Dépense bibliothèque : 270,00

Total Budget Mairie : 26875,63

Les budgets sont reconduits à l'identique pour l'année 2021.

Budget OCCE : 2019-2020

Compte de fonctionnement général du 1er septembre 2019 au 31 août 2020																																																													
CHARGES		PRODUITS																																																											
60700008 - Achats de produits pour cessions	0,00	70700008 - Ventes de produits pour cession	724,00																																																										
61681008 - Assurances versées	99,25	70800008 - Produits des activités éducatives	177,43																																																										
61810008 - Charges des activités éducatives	7 402,48	74100008 - Subventions Etat, collectivités	4 196,95																																																										
62810008 - Cotisations versées à l'OCCE	772,84	74200008 - Subventions d'associations	10 000,00																																																										
65000008 - Autres charges courantes	1,82	75000008 - Autres produits courants	0,00																																																										
67000008 - Charges exceptionnelles	0,00	75600008 - Particip. Volontaires des familles	0,00																																																										
68000008 - Achats de biens durables	479,98	76700008 - Intérêts perçus (mutualisation)	0,00																																																										
		77000008 - Produits exceptionnels	0,00																																																										
TOTAL DES CHARGES (A)	8 756,37	TOTAL DES PRODUITS (B)	15 098,36																																																										
Résultat de l'année 2019/2020 (B-A) (+/-) :		6 342,01																																																											
Bilan simplifié au 31 août 2020																																																													
ACTIF Soldes des comptes au 31/08		PASSIF																																																											
512 Banque (1)	8 162,03	110 Report à nouveau au 1/09 (égal à l'actif/passif au 31/08/2020)	1 820,02																																																										
514 Caisse en espèces (2)	0,00	Résultat de l'année 2019/2020	6 342,01																																																										
TOTAL DE L'ACTIF	8 162,03	TOTAL DU PASSIF	8 162,03																																																										
<p>(1) Comptes bancaires 512 ou 514 : Le mandataire de la coopérative ou du foyer doit fournir la copie d'un relevé de compte bancaire où figure le solde indiqué en 512 ou 514. Si ce dernier ne correspond pas à l'extrait, il doit compléter et imprimer la feuille intitulée "Rapprochement Bancaire"</p>		<p>(2) Arrêté de caisse au 31 août : La caisse n'étant pas un compte bancaire, les sommes indiquées de deux personnes non mandataires.</p>																																																											
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Montants non encore encaissés ou débités</th> <th>Montants (+/-)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>TOTAL DES OPERATIONS NON ENCORE CREDITEES</td> <td>+ 0,00</td> </tr> <tr> <td>TOTAL DES OPERATIONS NON ENCORE DEBITEES</td> <td>- 43,27</td> </tr> <tr> <td>Solde indiqué dans le bilan en compte 512 ou 514 :</td> <td>8 162,03</td> </tr> </tbody> </table>		Montants non encore encaissés ou débités	Montants (+/-)	TOTAL DES OPERATIONS NON ENCORE CREDITEES	+ 0,00	TOTAL DES OPERATIONS NON ENCORE DEBITEES	- 43,27	Solde indiqué dans le bilan en compte 512 ou 514 :	8 162,03	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">A RENSEIGNER</th> <th rowspan="2">#REF !</th> </tr> <tr> <th>Nombre</th> <th>Somme</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Billets 50,00 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>20,00 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>10,00 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>5,00 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Pièces 2,00 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>1,00 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>0,50 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>0,20 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>0,10 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Petite monnaie</td> <td></td> <td></td> <td>0,00</td> </tr> <tr> <td>Solde indiqué dans le bilan en compte 530</td> <td></td> <td></td> <td>#REF !</td> </tr> </tbody> </table>			A RENSEIGNER		#REF !	Nombre	Somme	Billets 50,00 €				20,00 €				10,00 €				5,00 €				Pièces 2,00 €				1,00 €				0,50 €				0,20 €				0,10 €				Petite monnaie			0,00	Solde indiqué dans le bilan en compte 530			#REF !
Montants non encore encaissés ou débités	Montants (+/-)																																																												
TOTAL DES OPERATIONS NON ENCORE CREDITEES	+ 0,00																																																												
TOTAL DES OPERATIONS NON ENCORE DEBITEES	- 43,27																																																												
Solde indiqué dans le bilan en compte 512 ou 514 :	8 162,03																																																												
	A RENSEIGNER		#REF !																																																										
	Nombre	Somme																																																											
Billets 50,00 €																																																													
20,00 €																																																													
10,00 €																																																													
5,00 €																																																													
Pièces 2,00 €																																																													
1,00 €																																																													
0,50 €																																																													
0,20 €																																																													
0,10 €																																																													
Petite monnaie			0,00																																																										
Solde indiqué dans le bilan en compte 530			#REF !																																																										
<p>NB : l'extrait de compte bancaire fourni doit être le plus proche du 31 août. (Si le nombre d'opérations est plus important, veuillez les noter sur une feuille annexe.)</p>		<p>#REF !</p>																																																											

4/ Point sur le projet de la nouvelle école

Pour rappel, ce projet consiste en la construction d'une nouvelle école maternelle à côté de l'école élémentaire.

Le PDT est accepté et a été présenté aux commissions. Le projet va être présenté au conseil municipal du 21 avril. Le projet de cuisine centrale et celui de la nouvelle école sont maintenant séparés. La cuisine centrale sera construite dans un autre lieu et les repas seront livrés dans les écoles.

L'inauguration de la nouvelle école est prévue en 2025.

5/ Initiation au Breton pour les élèves de l'école maternelle.

L'initiation au Breton est assurée par une intervenante de l'association SKED tous les jeudis matins pour les élèves de PS, MS et GS. Une nouvelle demande a été formulée pour l'année scolaire 2021-2022. Si le projet est accepté, une nouvelle convention sera signée pour un an.

6/ Questions des représentants des parents d'élèves.

a) Violence à l'école

Les faits suivants ont été remontés aux parents d'élèves : Enfant qui tape ou "jeu" violent dans la cour : un enfant allongé par terre et les autres qui donnent des coups....

Quelle est la position de l'équipe enseignante par rapport à ça ? Y a-t-il des actions de prévention envisagées ?

Il y a eu en effet un cas de jeu violent sur la cour. Le problème a été réglé par l'enseignante dans sa classe et par le directeur qui a vu les élèves et les parents concernés.

Les enseignants et le personnel de la Mairie sont vigilants. Les élèves sont surveillés en permanence. Les enseignants travaillent toute l'année sur ces problèmes et passent beaucoup de temps à faire de la prévention. La communication entre le personnel mairie et les enseignants permet d'éviter que des situations ne dégénèrent.

Sur le temps de midi, l'organisation de temps d'activités pourrait être envisagée.

L'école Louis Pergaud reste une école calme où le climat scolaire est apaisé.

b) Repas adaptés

Est-il possible d'aborder en CE la problématique du refus de la mairie de prendre en charge (proposer/fabriquer) des repas adaptés aux enfants qui en ont besoin ?

Ce n'est pas possible pour le moment en raison du nombre de repas préparés dans la cuisine de l'école et de sa taille. La nouvelle cuisine centrale sera plus adaptée pour la préparation de repas spéciaux (enfants allergiques). Cette possibilité sera étudiée en Mairie à ce moment là. La nouvelle cuisine centrale sera opérationnelle dans 3 ou 4 ans.

c) Parc informatique

Quelle avancée concernant la remise en état du parc informatique ?

Les demandes des écoles ont été remontées en Mairie. Un budget a été voté. Il a été demandé principalement des lots de tablettes ou de Chromebook. De plus un dossier a été monté dans le cadre du plan de relance auprès de l'état pour le financement de matériel informatique.

d/ Médiathèque

Il avait été question d'augmenter le nombre de créneaux d'accès à la médiathèque afin de permettre aux classes d'accéder plus d'une fois par an à la médiathèque. Qu'en est-il ?

Des créneaux sont disponibles. L'école Pergaud en profite car elle se trouve à proximité de la médiathèque.

e/ Diffusion des CR du CE

Peut-on s'assurer que les CR sont diffusés ou disponibles aux parents d'élèves?

Les compte-rendus sont affichés dans les deux écoles. Ils sont transmis à l'association des Parents d'élèves et aux parents élus au conseil d'école. Depuis cette année, ils sont également mis sur le site de l'école.

<https://ecole-louis-pergaud-guipavas.ac-rennes.fr/>

f/ Augmentation de la durée de la pause méridienne

Comment est ce vécu par les enfants d'avoir une pause de 2 h? Cela n'est-ce pas un peu long? Est ce que les enseignants ont noté des conséquences liés à ce changement? (y a t-il un lien avec les actes de violence)?

Les 2 heures de pause méridienne sont indispensables pour pouvoir faire manger les élèves par classe. Il n'y a pas de lien avec une augmentation de la violence.

Il faudrait faire tourner l'ordre de passage au self pour éviter que ce soit toujours les mêmes élèves qui mangent à 13h00.

g/ Toutatice

Comment fonctionne la signature électronique des livrets scolaires des enfants sur Toutatice ? Certains parents n'ont pas réussi à le faire.

Cela ne semble pas possible. Le directeur va poser la question au service informatique du rectorat.

7/ Question du DDEN

Inscription des élèves habitants Guipavas dans les écoles du Relecq-Kerhuon et inversement.

Il suffit de faire une demande à la Mairie.

Il n'y a pas de versement d'indemnité entre les communes de Brest Métropole.

Pour les élèves de l'extérieur qui sont scolarisés à Guipavas, la ville verse la même subvention aux écoles que pour les Guipavasiens.

Sandra Le Nabec
Secrétaire

Philippe Charlier
Président